

Congrès de la Commission fédérale contre le racisme
Le droit pour tous à accéder aux prestations publiques : un défi pour l'intégration

par Lirim BEGZATI, Chargé de lutte contre le racisme, canton de Neuchâtel

L'importance des phénomènes de refus à l'accès aux prestations publiques apparaît de plus en plus évidente au travers des analyses et témoignages apportés par divers protagonistes.

Il existe des preuves bien établies, des expériences quotidiennes, et même des études scientifiques qui montrent que les migrants, ont plus de problèmes que les autres à trouver un emploi et un logement, et qu'ils font état de certaines difficultés à entrer dans des lieux publics tels que discothèques et bars. Ces faits ne sont malheureusement pas isolés et font partie de notre réalité sociale.

Il s'avère qu'en matière d'accès aux lieux publics, les pratiques d'exclusion, souvent souterraines mais parfois avouées, ne touche pas l'ensemble des populations issues de l'immigration. Des témoignages permettent de conclure, de manière prévisible, que les principales victimes sont particulièrement les personnes originaires d'Afrique Noire et des Balkans. Apparemment, les stéréotypes et les préjugés négatifs ainsi que les généralisations excessives sur cette catégorie des migrants, ont pour conséquence parfois un climat hostile et d'exclusion.

Ces humiliations sont globalement fâcheuses pour notre société démocratique. A part leur aspect inacceptable au plan moral et juridique, ces actes interrogent également les fondements et les principes suisses de l'intégration.

Dans notre Etat de droit, marqué par une justice équitable et égalitaire, chaque espace de vie sociale doit pouvoir être légitimement accessible par chacun.

Des jeunes qui veulent s'amuser en boîte doivent pouvoir y entrer sans qu'un employé « les chassent » parce qu'ils n'ont pas la « bonne couleur », la « bonne origine » ou bien ne possèdent pas la « bonne autorisation » de séjour.

Il va sans dire que les établissements tels que les discothèques et bars peuvent et doivent refuser l'accès, pour des motifs légitimes, aux clients qui sont connus pour avoir déjà causé des troubles et manifesté un comportement contraire à l'ordre public (ébrioité, violences, bagarres, trafic de stupéfiants, incivilités...).

Cependant, le refus de laisser entrer une personne dans une discothèque, qu'il soit pur et simple, basé sur des critères commerciaux fantaisistes, pour un motif non-justifié qui déguisent le critère racial ou ethnique du refus, sont inadmissibles et portent atteinte à la dignité de la personne ainsi qu'à l'ordre public.

Or, des refus fondés sur des excuses déplacées, le refoulement des gens supposés causer des problèmes en raison de leur seule appartenance ethnique représentent une manifestation d'une intolérance particulièrement sournoise.

On mesure mal la profondeur de la blessure, des conséquences désagréables que de tels actes occasionnent. En tous cas, l'impression laissée aux victimes de tels actes se résume comme un sentiment d'injustice, d'inégalité, les ressenties humiliantes, des attitudes de rejet dans la société.

Il est faux de penser que ces exclusions et ces humiliations concernent uniquement le domaine privé. C'est aussi un problème institutionnel, de l'ordre public. Pour éliminer cette forme de traitement différent, les lois ne suffisent pas. Il faut recourir à une politique favorisant à modifier le climat social.

Nous sommes des membres d'un Etat de droits. Nous sommes des membres d'un Etat de devoirs. La promotion de l'égalité des chances, c'est l'affaire de chacun d'entre nous. Nous avons l'obligation d'adresser un message d'espoir à tous les victimes en appelant à désamorcer les tensions qui fragilisent notre société et menacent notre démocratie.

J'ai l'impression que les expériences et humiliations négatives subies par les victimes, sont minimisées. C'est pourquoi il me semble très judicieux de prendre plus conscience des moyens d'action en leur faveur. Il s'agit des actions qui demandent une vision pragmatique, une volonté et un engagement.

Les victimes sont souvent impuissantes. On nous attend sur notre efficacité. D'où l'utilité de mener un travail déterminé pour sortir d'une logique de conflits et de renforcer le sentiment de ces jeunes d'appartenir à une société juste et équitable. Ces actions peuvent s'inscrire dans une opportunité de dialogue ; un signe symbolique auprès des jeunes qui pensent qu'on ne peut pas faire avancer les choses.

A mon avis, plusieurs acteurs de la société peuvent et doivent agir pour ce qui est de l'accès aux lieux ouverts au public tels que bars et discothèques, notamment à prendre des mesures visant à sensibiliser les responsables de ces établissements aux dispositions législatives en vigueur, et à former leur personnel d'accueil au respect de l'égalité des chances, au respect de la dignité humaine.

Bien évidemment, l'entrée dans une discothèque ne fait pas l'égalité des chances, ne symbolise pas l'intégration réussie de la personne, j'en suis conscient, mais quand on prend l'exclusion et l'humiliation en pleine figure à l'âge de 20 ans, ça fait mal, non seulement à ceux qui les reçoivent mais aussi aux principes et valeurs du processus de l'intégration dans notre pays.

Les discothèques ne sont pas des lieux discriminants par nature. Bien au contraire, elles sont des lieux de diversité, d'amitié, de jeunesse, de mixité, de rencontres. Elles ne devraient pas générer des haines et des frustrations nocives pour notre société.

La question de l'accès aux prestations publiques revêt une importance fondamentale et particulière dans le processus d'intégration. Les pratiques d'exclusion peuvent être un facteur important de blocage du processus d'intégration ; elles constituent un obstacle important aux possibilités d'intégration des migrants dans la société helvétique.

Les sentiments d'injustice ont tendance à provoquer des effets négatifs, peuvent freiner le processus d'intégration des migrants et susceptibles d'être source de conflits, de haine, de violence causant ainsi une entrave à la coexistence démocratique et au processus d'intégration.

De prétendre que le processus de l'intégration réussie est parfois synonyme de l'égalité, cela signifierait qu'il devrait être accompagné par un autre processus qui privilégie l'égalité des chances et la non-discrimination. Et si l'on souhaite une intégration réussie, il est indispensable de mener une politique efficace et équilibrée en la matière.

Dans ce contexte, il y a lieu d'envisager l'avenir avec optimisme, mais pour que l'intégration des migrants soit réussie à long terme et qu'une véritable politique de la prévention des actes d'exclusion dans la société soit établie, les migrants, leurs enfants, les Suisses de souche et surtout l'appareil étatique doivent être prêts à renforcer les efforts souhaités et souhaitables.

Le travail et les efforts passent par des rencontres entre les différents acteurs sociaux et professionnels, par des campagnes de sensibilisation, par des actions et contributions concrètes. Le Congrès de ce jour de la CFR s'inscrit dans cette logique d'action, qui mérite d'être félicité.

La Chaux-de-Fonds, le 29.05.2007/L. Begzati